



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 12355

### Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'attente des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs concernant la date des élections aux conseils de l'ordre de masseurs-kinésithérapeutes. Comme suite à la loi n° 95-116 du 4 février 1995, un arrêté du 27 mai 1997 avait fixé les dates des élections au 16 septembre 1997. Il a été abrogé par l'arrêté du 15 juillet 1997 en raison des difficultés rencontrées par les DDASS dans la mise à jour de l'inscription des masseurs-kinésithérapeutes sur le fichier ADELI. L'actualisation des fichiers ADELI étant achevée, les professionnels attendent la fixation en concertation, comme cela était convenu, d'une nouvelle date de scrutin. Il lui demande donc quelles mesures sont prévues afin de répondre à leur attente.

### Texte de la réponse

Un groupe de travail a été mis en place avec les représentants des professions paramédicales travaillant en ville. Ce groupe de travail chargé d'aborder les problèmes d'exercice des professions paramédicales s'est réuni au début du second semestre 1998, le rapport élaboré à la suite des travaux de ce groupe a été rendu public en novembre dernier. Dans ce rapport, il est proposé la création d'un office interprofessionnel des paramédicaux se substituant notamment à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Cet office, doté de bases régionales et d'une instance nationale, serait constitué de sections professionnelles propres. Il serait chargé du suivi des professionnels (exercice illégal...), et investi d'une mission de proposition et de contrôle en matière de règles déontologiques et administratives. En outre, le rapport préconise de confier à cette instance une compétence en matière de diffusion et de contrôle des règles de bonnes pratiques paramédicales. Les représentants des salariés seront également consultés sur ces propositions avant que les ministres ne décident des suites à y donner.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Gaillard](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12355

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1761

**Réponse publiée le :** 8 mars 1999, page 1449